



Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques

***Guide de discussion
mai 2016***

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques
Guide de discussion
mai 2016

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN xxx (édition imprimée)
ISBN xxx (PDF: English)
ISBN xxx (PDF: française)
ISSN xxx (édition imprimée)
ISSN xxx (PDF: English)
ISSN xxx (PDF: française)

10698



Table des matières

Message du ministre	1
Au sujet du présent guide de discussion	2
Le défi.	3
Objectifs	5
Principes directeurs	6
Contexte de la lutte du Nouveau-Brunswick	7
Renforcer la lutte contre les changements climatiques.	11
1. Atténuation : Faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone	11
Utilisation efficace de l'énergie	11
Énergie renouvelable et à faibles émissions	12
Émissions de GES du transport	13
Émissions de GES industrielles	14
Tarification du carbone	14
Puits de carbone et séquestration de carbone	15
Recherche et innovation	16
2. Adaptation : Réagir aux impacts et aux risques des changements climatiques	16
Définition des changements climatiques.	17
Cerner les vulnérabilités et permettre la planification des changements climatiques.	17
Tirer profit des possibilités économiques.	18
3. Leadership du gouvernement provincial	19
Émissions de GES des installations et des véhicules provinciaux	19
Mieux sensibiliser	20
4. Mesures et rapports	20
Questions de réflexion	21
Annexe A	
Texte de la requête de l'Assemblée législative visant à établir un Comité spécial sur les changements climatiques	22
Annexe B	
Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques	24
Annexe C	
Glossaire	31
Annexe D	
Résumé des plans d'action sur le climat dans les provinces canadiennes	34
Annexe E	
Lectures complémentaires.	35

Message du ministre

Conformément à la motion A-19 de l'Assemblée législative, j'ai le plaisir de déposer le présent guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*.

Les changements climatiques touchent tous les Néo-Brunswickois et chacun d'entre nous a un rôle à jouer afin de relever les défis qui se posent et de saisir les occasions qui se présentent. À cet égard, l'une des tâches les plus importantes du Comité spécial sur les changements climatiques est de mobiliser les Néo-Brunswickois en vue d'obtenir leurs idées et leurs points de vue sur les prochaines étapes essentielles afin que la province puisse faire face à cet enjeu important. Les mesures qui seront élaborées par la suite joueront un rôle essentiel en façonnant l'avenir de notre province et constitueront un grand pas en avant dans nos efforts pour lutter contre les changements climatiques. C'est une entreprise ambitieuse mais nécessaire, et c'est maintenant qu'il faut s'engager.



L'honorable Brian Kenny
Ministre
Environnement et Gouvernements locaux

Le Comité spécial sur les changements climatiques souhaite vivement entendre ce que les Néo-Brunswickois ont à dire à ce sujet. Ils peuvent soumettre leurs commentaires aux coordonnées suivantes :

Comité spécial sur les changements climatiques
a/s du greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
706, rue Queen
Fredericton (N.-B.) E3B 1C5

Téléphone : 506-453-2506, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h
Télécopieur : 506-453-7154
Courriel : leg-consultations@gnb.ca

Membres du Comité spécial sur les changements climatiques de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

- Andrew Harvey, député de Carleton-Victoria;
- Bernard LeBlanc, député de Memramcook-Tantramar;
- Monique LeBlanc, députée de Moncton-Est;
- John Ames, député de Charlotte-Campobello;
- Wilfred Roussel, député de Shippagan-Lamèque-Miscou;
- Jody Carr, députée d'Oromocto-Lincoln;
- Brian Keirstead, député d'Albert;
- David Coon, député de Fredericton-Sud.

Au sujet du présent guide de discussion

Les changements climatiques constituent le défi majeur de notre génération et leurs impacts se font sentir partout dans le monde. Au Nouveau-Brunswick, les températures moyennes augmentent, les fortes précipitations sont plus courantes, le niveau de la mer augmente, les zones côtières sont de plus en plus touchées par l'érosion et les inondations, et les inondations fluviales sont de plus en plus fréquentes.

Le 8 avril 2016, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Brian Kenny, a annoncé la création du Comité spécial sur les changements climatiques. Le Comité aura comme mandat de mobiliser les Néo-Brunswickois sur la question des changements climatiques et de formuler des recommandations à l'Assemblée législative. En outre, le ministre, au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, a invité les communautés des Premières Nations à participer à une discussion entre les gouvernements sur les changements climatiques. Tous les Néo-Brunswickois sont invités à participer et à faire part de leurs idées et de leurs opinions.

Le présent guide de discussion vise à amorcer un dialogue sur la façon dont les Néo-Brunswickois peuvent renforcer les efforts collectifs de lutte contre les changements climatiques tout en respectant les défis et les possibilités économiques distinctes du Nouveau-Brunswick. Vos idées aideront beaucoup le Comité dans son travail.

Structure du guide

Les premières sections du guide présentent des renseignements sur les changements climatiques au Nouveau-Brunswick, y compris les possibilités économiques qui découleront d'une intervention efficace.

La section *Renforcer la lutte contre les changements climatiques* est au cœur du document. Elle expose quelques mesures que le gouvernement provincial pourrait prendre de manière générale. Ce n'est pas un plan d'action; mais une liste de possibilités qui visent à susciter de nouvelles idées. La dernière section présente une liste de questions importantes qui peuvent aider à stimuler le débat.

Des références supplémentaires sont proposées dans les annexes.

L'annexe A présente le texte de la motion qui a permis de mettre sur pied le Comité spécial sur les changements climatiques de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et décrit ses responsabilités.

L'annexe B présente le texte de la *récente Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques* dans laquelle les dirigeants des provinces et des territoires du Canada et le premier ministre du Canada se sont engagés à collaborer dans un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Elle permettra au Canada de respecter ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015.

Vous trouverez un glossaire des principaux termes à l'annexe C.

L'annexe D expose les faits saillants des plans d'action sur les changements climatiques dans d'autres provinces canadiennes.

L'annexe E propose une liste de lectures pour vous permettre d'explorer davantage les enjeux et les questions soulevées dans le présent guide de discussion.

Le défi

Les scientifiques qui étudient le climat sont clairs. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), l'autorité en la matière la plus éminente dans le monde, prévoit qu'une augmentation mondiale des températures de plus de 2 °C aura des conséquences irréversibles et catastrophiques. Le niveau actuel d'émissions de gaz à effet de serre (GES) devrait faire grimper les températures mondiales dépassant ce seuil avant la fin du siècle (GIEC – *Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques*). Le Groupe a également déterminé qu'il est « extrêmement probable » que l'activité humaine ait été la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XX^e siècle (GIEC – *Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse – Résumé à l'intention des décideurs*).

Les changements climatiques se manifestent déjà au Nouveau-Brunswick par des augmentations de température, des précipitations plus intenses et l'augmentation du niveau de la mer. Par conséquent, la province peut s'attendre à un risque accru de problèmes de santé liés à la chaleur, à de nouveaux parasites et aux espèces envahissantes, à des dommages causés par des inondations, aux effets de vents extrêmes et au givrage d'arbres et de lignes électriques.

Dans l'Accord de Paris de 2015, en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 195 pays ont convenu de prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. Cet accord historique est le tout premier accord universel sur le climat juridiquement contraignant. Il indique l'intention des pays pour adapter leurs politiques et leurs budgets pour réaliser des économies à faibles émissions de carbone. Cet engagement devrait inciter le secteur privé et public à investir considérablement dans les nouvelles technologies et les interventions qui auront de profondes répercussions sociales, économiques et environnementales. L'urgence entourant cet enjeu est largement reconnue dans la récente *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques* (annexe B) signée par les premiers ministres du Canada. Cette déclaration confirme la nécessité pour le Canada d'intervenir de façon plus rigoureuse en matière de changements climatiques.

Possibilités économiques

Les réponses aux changements climatiques offrent la possibilité de création d'emplois à long terme dans la province et peuvent stimuler l'investissement en innovation et en développement des affaires. Ces possibilités sont réelles. À titre d'exemple, selon les estimations, les mesures proposées dans le Climate Leadership Plan de l'Alberta

Vous trouverez la preuve des changements climatiques au Nouveau-Brunswick à la page Web Indicateurs des changements climatiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/changements_climatiques/content/indicateurs_des_changements_climatiques.html

Les données probantes disponibles confirment clairement que le climat terrestre change, que ces changements proviennent des émissions de gaz à effet de serre qui résultent de l'activité humaine, et que sans atténuation substantielle de ces émissions, l'envergure et le rythme des changements climatiques poseront des risques importants pour la planète.

– Conseil des académies canadiennes, 2015. *Solutions technologiques et politiques pour un système énergétique à faibles émissions au Canada.*

Les premiers ministres se sont engagés à :
« Favoriser et encourager l'investissement dans des solutions axées sur les technologies propres qui sont prometteuses pour le Canada et le monde entier sur le plan de la croissance économique et de la création d'emplois à long terme. »

– Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques.*

entraîneront des réductions importantes d'émissions de GES et la création de près de 3000 nouveaux emplois locaux dans des secteurs comme les métiers spécialisés, la construction, les ventes au détail, les services professionnels et la fabrication (Alberta Climate Leadership Panel, *Climate Leadership – Report to the Minister*, 2015). Dans notre province, il a été estimé qu'un programme soutenu d'efficacité énergétique sur 15 ans créerait de 2000 à 3000 emplois à temps plein, augmenterait la valeur totale des biens et services produits au Nouveau-Brunswick de 300 à 400 millions de dollars par année, et permettrait de réduire les émissions de GES entre deux et trois millions de tonnes (Dunsky Energy Consulting, *Macroeconomic Impacts from Investing in Energy Efficiency in Canada 2012-2042: Province-by-Province Summary of Results*, 2014).

La transition mondiale, mise en branle par l'Accord de Paris et soutenue par la Déclaration de Vancouver, offre de nombreuses possibilités pour le Nouveau-Brunswick d'être plus efficace et concurrentiel, de créer de nouvelles occasions d'affaires et d'accroître la résilience et la diversité dans son économie.

Objectifs

Réduire les émissions de GES est essentiel pour limiter la future augmentation de la température mondiale et les changements climatiques connexes. S'adapter aux changements climatiques est également nécessaire, car une partie des GES déjà libérés dans l'atmosphère y demeureront pendant de nombreuses années. Les tendances actuelles dans les changements climatiques continueront, même avec une réduction des émissions. Par conséquent, en luttant contre les changements climatiques, le Nouveau-Brunswick doit à la fois réduire les émissions de GES (atténuation) et se préparer aux changements climatiques inévitables (adaptation).

Atténuation : atteindre un objectif de réduction des gaz à effet de serre

Au cours de sa réunion en août 2015, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada a résolu d'adopter pour 2030 un nouvel objectif de réduction régionale des émissions de GES amenant les niveaux de 35 à 45 pour cent au-dessous des niveaux de 1990, et a confirmé les objectifs régionaux antérieurs. Ces niveaux cibles sont maintenant les suivants :

- 10 pour cent sous les niveaux de 1990 d'ici 2020;
- 35 à 45 pour cent sous le niveau de 1990 d'ici 2030; et
- 75 à 85 pour cent sous le niveau de 2001 d'ici 2050.

Un nouveau plan d'action, plus rigoureux, serait un signe de l'engagement renouvelé du Nouveau-Brunswick de faire sa part dans l'atteinte des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il pourrait également être la réponse de la province à la *Stratégie canadienne de l'énergie*, lancée par les premiers ministres du Canada en 2015, qui reconnaît le caractère urgent de la lutte contre les changements climatiques et la nécessité de faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Adaptation : s'adapter aux changements climatiques

Comme les changements climatiques sont déjà en cours, le Nouveau-Brunswick doit prévoir une stratégie qui comporte des mesures visant à accroître la résilience dans les collectivités pour les aider à protéger les entreprises, les infrastructures et les ressources naturelles. Agir sans tarder et s'adapter aux changements climatiques est beaucoup plus efficace et moins coûteux que de faire face *a posteriori* aux effets du climat.

Principes directeurs

En mettant sur pied le Comité spécial sur les changements climatiques (annexe A), le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi les principes directeurs suivants :

- La réponse du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques doit être conforme à la vision du gouvernement provincial de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file dans la création d'emplois et le développement économique.
- Le développement durable des secteurs de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick est très important dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- La réponse du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques reconnaîtra que les investissements dans la technologie propre, en particulier dans des domaines comme l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la production et l'utilisation plus propres de l'énergie, sont très prometteurs pour le développement économique durable et la création d'emplois à long terme.

En outre, il est important que :

- les interventions soient définies de façon telle que leur mise en œuvre puisse être mesurée et communiquée; et
- pour assurer l'imputabilité, les responsables de ces interventions soient clairement identifiés.

Contexte de la lutte du Nouveau-Brunswick

Notre économie

L'économie du Nouveau-Brunswick est dominée par des industries axées sur l'exportation et intensives du point de vue de la consommation énergétique. Par conséquent, il est particulièrement important pour notre province qu'il y ait des investissements visant à réduire le gaspillage d'énergie et à augmenter les possibilités d'énergie propre dans notre économie. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone n'est plus seulement liée à un problème d'ordre climatique; elle est de plus en plus liée à l'accès aux marchés d'exportation et au fait d'être compétitif pour attirer de nouveaux investissements. Nous devons être conscients des changements en cours dans les principales destinations de nos exportations (le nord-est des États-Unis) et dans les nouveaux marchés potentiels en Europe et dans d'autres parties du monde. Nous devons également reconnaître le risque que les produits à forte intensité carbonique du Nouveau-Brunswick soient assujettis aux défis du marché ou de la réglementation dans les pays de destination qui rendront nos produits beaucoup moins désirables.

« Le Nouveau-Brunswick et son avenir énergétique sont étroitement liés à ce qui se passe dans le reste du monde. Le Nouveau-Brunswick a une économie énergivore qui doit être concurrentielle dans un marché mondial. Les industries de transformation des ressources naturelles et les autres industries grandes consommatrices d'énergie doivent avoir des prix concurrentiels par rapport aux fournisseurs mondiaux pour poursuivre leurs activités au Nouveau-Brunswick. »

– Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick, *Rapport final 2010-2011*.

Nos émissions de gaz à effet de serre

Il est nécessaire que le Nouveau-Brunswick adopte une nouvelle approche intégrée en matière de réduction des émissions de GES et qu'il apporte sa contribution en assumant ses obligations à l'égard des changements climatiques tout en maintenant la compétitivité économique. La figure 1 présente la répartition des émissions de GES entre les différents secteurs économiques au Nouveau-Brunswick. L'industrie, le transport et la production d'électricité sont les trois principaux contributeurs des émissions provinciales de GES.

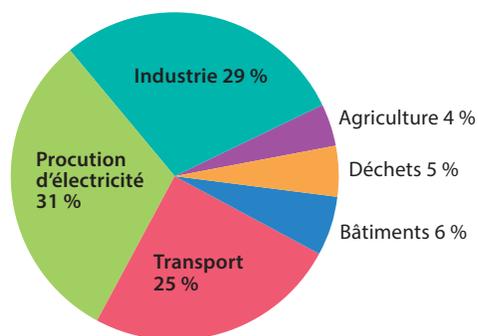


Figure 1 : Émissions de GES au Nouveau-Brunswick, 2014

Source : Environnement et Changement climatique Canada. *Rapport d'inventaire national*, 2016.

La production d'électricité représente environ 31 pour cent des émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Ces émissions sont gérées de la même manière que celles provenant des installations industrielles. Des agréments sont requis conformément au *Règlement sur la qualité de l'air*, de la *Loi sur l'assainissement de l'air*, et les grands émetteurs doivent fournir des rapports et des plans de gestion concernant les GES. En vue de réduire les émissions de GES de ce secteur, Énergie NB a élaboré un plan d'efficacité électrique (*Énergie NB, Plan d'efficacité électrique 2014-2015 – 2016-*

2017). En outre, la norme d'inclusion des ressources renouvelables exige que, d'ici 2020, 40 pour cent de l'électricité vendue dans la province par Énergie NB provienne de sources renouvelables (comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et la biomasse). Actuellement, environ 30 pour cent de la demande d'électricité de la province est satisfaite par des sources renouvelables (Énergie NB, *Rapport annuel 2014-2015*).

Les installations et les procédés industriels contribuent à environ 29 pour cent du total des émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux impose actuellement des conditions avant de délivrer des agréments conformément au *Règlement sur la qualité de l'air* de la *Loi sur l'assainissement de l'air*. Toutes les installations industrielles émettant 50 000 tonnes ou plus de GES par année doivent obligatoirement déclarer leurs émissions au ministère et à Environnement et Changement climatique Canada, et préparer et adopter des plans de gestion des gaz à effet de serre. Des exigences similaires s'appliquent aux projets et activités soumis à un examen conformément au *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* si leurs émissions de GES sont de 50 000 tonnes ou plus. Il n'existe aucune contrainte réglementaire limitant plus particulièrement les émissions de GES.

Les émissions liées au transport représentent environ 25 pour cent de toutes les émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Les normes fédérales canadiennes s'appliquent à tous les véhicules, des voitures aux camions lourds, et exigent que tous les véhicules vendus pour être utilisés au Canada respectent des normes de plus en plus strictes sur les émissions de GES.

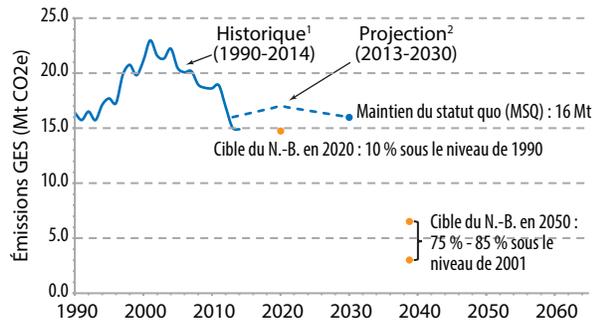
La consommation d'énergie dans les bâtiments représente environ six pour cent des émissions totales de GES du Nouveau-Brunswick. Ces émissions résultent principalement de l'utilisation de combustibles fossiles pour le chauffage et l'eau chaude des bâtiments. La consommation d'électricité dans les bâtiments est indirectement responsable d'une grande partie des émissions attribuables à la production d'électricité. L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables aident les ménages et les entreprises à réduire leurs coûts énergétiques et à réduire leurs émissions de GES provenant de la consommation de carburant dans leurs bâtiments et indirectement, de leur consommation d'électricité. Les nouvelles technologies, comme l'éclairage à diodes électroluminescentes (DEL) et les thermopompes, élargissent les possibilités d'efficacité énergétique dans les foyers et les bâtiments.

Le reste des émissions de GES du Nouveau-Brunswick (neuf pour cent) provient principalement des secteurs de l'agriculture et de la gestion des déchets. Les systèmes de gestion des gaz des sites d'enfouissement régionaux du Nouveau-Brunswick captent les émissions de méthane (un GES très important) et les recyclent en source d'énergie.

Futures émissions

Même si les émissions de GES du Nouveau-Brunswick ont diminué au cours des dernières années, elles devraient demeurer relativement constantes à l'avenir. En plus des cibles de réduction des GES de plus en plus strictes adoptées par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada et le gouvernement provincial, il faut donc comprendre que de nouvelles mesures de réduction des GES seront requises.

Figure 2 : Tendence des émissions de GES pour le Nouveau-Brunswick



¹ Environnement et Changement climatique Canada, 2016. National Inventory Report 1990–2014: Greenhouse Gas Sources and Sinks in Canada (en anglais seulement)

² Environnement et Changement climatique Canada, 2016. Deuxième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques. Note : Les données de projection sont pour la période de 2013 à 2030; elles seront mise à jour par Environnement et Changement climatique Canada en octobre 2016 afin de référencier les données historiques de 2014.

Impacts des changements climatiques

Au cours des dernières années, le Nouveau-Brunswick a subi les impacts d'événements météorologiques extrêmes, dont certains ont entraîné des pertes économiques considérables. Par exemple, l'onde de tempête côtière du 21 janvier 2001, qui a augmenté le niveau de la mer le long du détroit de Northumberland de 4,2 mètres au-dessus des marées basses normales et causé de graves inondations à Pointe-du-Chêne dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, soit l'onde de tempête la plus importante observée au Canada atlantique. Selon Environnement et Changement climatique Canada, les changements climatiques et l'augmentation du niveau de la mer iront probablement de pair à l'avenir, donnant lieu à des niveaux de la mer records pendant les tempêtes côtières (Environnement Canada, *Impacts de l'élévation du niveau de la mer et du changement climatique sur la zone côtière du sud-est du Nouveau-Brunswick*, 2006). La fréquence des inondations côtières augmentera également. Les ondes de tempête dans le sud-est du Nouveau-Brunswick qui ont environ un pour cent de chance de se produire dans une année donnée seront 20 fois plus courantes (R. J. Daigle, *Enviro.*, *Estimations de l'élévation du niveau de la mer et des inondations pour les secteurs côtiers du Nouveau-Brunswick*, 2014).

Au cours du siècle dernier, les températures au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 1,5 °C et les températures saisonnières ont augmenté dans toutes les régions de la province. Les modèles climatiques prédisent que d'ici l'année 2100, la température moyenne annuelle augmentera encore de 5 °C. Le nombre de journées très chaudes (plus de 35 °C) devrait également augmenter de façon marquée dans certaines régions de la province. De 2000 à 2010, il y a eu plus de précipitations très importantes (50 millimètres ou plus de pluie dans une période de 24 heures) enregistrées à Fredericton et à Moncton qu'au cours de toute autre décennie. Les modèles climatiques prédisent que le Nouveau-Brunswick devrait connaître des précipitations moins fréquentes, mais plus intenses, ce qui augmentera le total annuel des précipitations dans l'ensemble de la province (ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, page Web *Indicateurs des changements climatiques*; Roy, P. et D. Huard, *Scénarios climatiques futurs – Province du Nouveau-Brunswick*, 2016).

Au Nouveau-Brunswick, l'adaptation aux changements climatiques fait partie du mandat du Secrétariat des changements climatiques. Les plans d'action antérieurs sur les changements climatiques comportaient diverses mesures visant à accroître la résilience à ces changements. Des exemples de recherche sur l'adaptation dans le contexte du Canada atlantique sont disponibles sur le site Web [Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique](#).

Mesures récentes dans le reste du Canada

Bon nombre de nos homologues provinciaux et territoriaux sont à l'avant-garde sur le chapitre des réductions de GES, notamment la Colombie-Britannique avec sa taxe sur le carbone; l'Alberta avec son programme réglementaire précoce et une tarification des émissions de carbone; le Québec avec son fonds vert et son nouveau programme de plafonnement et d'échange; la Nouvelle-Écosse avec un plafond fixé pour les émissions provenant de centrales électriques; et l'Ontario et le Manitoba avec leurs engagements récents de se joindre au Québec et à la Californie dans l'adoption d'un programme de plafonnement et d'échange. Ces provinces prennent des mesures à l'égard des changements climatiques afin de maintenir leur compétitivité dans les marchés en constante évolution et de stimuler les investissements dans l'innovation et le développement. Le contenu des plans d'action sur les changements climatiques dans d'autres provinces canadiennes est résumé à l'annexe D.

Importance des partenariats et de la collaboration

La collaboration avec les partenaires demeurera une pierre angulaire dans la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick. Les exemples de partenariats existants comprennent plusieurs ententes de collaboration interprovinciale et internationale, comme les plans d'action régionaux de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada; les ententes de collaboration régionale entre les provinces de l'Atlantique (l'Initiative de collaboration pour l'adaptation régionale et l'association Solutions d'adaptation aux changements climatiques pour l'Atlantique); le Gulf of Maine Council Climate Network [réseau des changements climatiques du Conseil du golfe du Maine]; divers engagements à la collaboration entre les provinces canadiennes dans le cadre de la *Stratégie canadienne de l'énergie*; ainsi que l'élaboration du cadre pancanadien sur les changements climatiques, comme le demande la *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques* (annexe B).

À l'échelle nationale, le budget fédéral de 2016 prévoit un fonds pour une économie à faibles émissions de carbone de deux milliards de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, pour financer les mesures provinciales et territoriales qui réduisent concrètement les émissions de GES. Ce budget propose également des fonds de plus de 100 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, destinés à Environnement et Changement climatique Canada pour continuer à faire progresser les objectifs nationaux du gouvernement fédéral en matière de changements climatiques. Les investissements prévus dans l'infrastructure verte, le transport en commun, le logement et l'adaptation aux changements climatiques offrent d'autres possibilités de financement.

Les partenariats sont également importants au Nouveau-Brunswick. Une vaste gamme de collaborations se révèle très efficace dans l'atteinte des objectifs en matière de changements climatiques. Des partenariats précieux avec les gouvernements locaux, les entreprises, le milieu universitaire et les organisations sans but lucratif peuvent continuer à offrir plus d'occasions, comme l'adaptation aux changements climatiques et les principes d'urbanisme de croissance intelligente, ce qui donne des collectivités à faible consommation d'énergie, à faible émission de carbone et résilientes aux changements climatiques.

Renforcer la lutte contre les changements climatiques

Dans le présent guide, les mesures possibles pour lutter contre les changements climatiques sont présentées sous quatre titres généraux :

1. Atténuation : Faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone;
2. Adaptation : Réagir aux impacts et aux risques des changements climatiques;
3. Leadership du gouvernement provincial; et
4. Mesures et rapports.

Les renseignements essentiels sont présentés sous chaque en-tête, de même que les sous-titres en indiquant quelques exemples des nombreuses mesures correspondantes qui pourraient être prises. À la fin du guide, vous trouverez une liste de plusieurs questions importantes pour mieux stimuler la réflexion et la discussion.

1. Atténuation : Faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

L'atténuation consiste à prendre des mesures pour réduire les impacts des futurs changements climatiques en réduisant les émissions de GES. Elle pose des défis, mais elle crée également des possibilités de bâtir une économie plus verte; une économie qui tire profit des nouvelles possibilités économiques dans un monde exigeant sur le plan environnemental (produits, services et pratiques responsables).

Selon le Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick, 92 pour cent des émissions de GES au Nouveau-Brunswick découlent de la consommation d'énergie (c'est-à-dire pour la fabrication, le transport, la production d'électricité et le chauffage des bâtiments). Cela signifie qu'il existe essentiellement deux voies pour un avenir plus faible en GES dans la province :

1. réduire la consommation d'énergie (c'est-à-dire efficacité énergétique); et
2. réduire les émissions de l'énergie consommée (c'est-à-dire utilisation des sources d'énergie à faible taux d'émissions).

En fait, les plans visant à réduire les émissions de GES dans d'autres provinces et territoires comprennent généralement des éléments de ces deux approches.

Diverses approches de l'efficacité énergétique et de la réduction d'émissions sont décrites dans les paragraphes suivants.

Utilisation efficace de l'énergie

Énergie NB a estimé que les économies potentielles en énergie pour les foyers, les entreprises et les institutions du Nouveau-Brunswick découlant des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans son réseau de transport d'électricité sont

« Améliorer l'efficacité énergétique peut procurer des gains rapides et jeter les bases pour une introduction économique de technologies à faibles émissions. Cependant, la réduction massive des émissions nécessitera le recours à la substitution interénergétique... »

– Conseil des académies canadiennes, 2015. *Solutions technologiques et politiques pour un système énergétique à faibles émissions au Canada.*

équivalentes à environ 609 MW (Énergie NB, *Plan intégré des ressources*, 2014), ce qui représente environ 14 pour cent de sa capacité actuelle de production d'électricité.

Une grande partie de notre électricité provient de la combustion des combustibles fossiles et, comme il a déjà été mentionné, environ 31 pour cent des émissions de GES de la province proviennent de la production d'électricité. Par conséquent, une série de vastes programmes ambitieux d'efficacité énergétique, qui couvrent tous les types de carburant, pourrait permettre de réduire considérablement les importations de combustible fossile et les émissions de GES dans la province.

« L'efficacité énergétique est essentiellement une ressource sous-développée à faible coût. » [traduction]

– Alberta Climate Leadership Panel, *Climate Leadership Report to the Minister*, 2015.

Mesures possibles :

Utiliser l'énergie de la façon la plus efficace possible pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Aider les résidents, les entreprises et l'industrie à réduire leurs factures d'électricité en améliorant les programmes d'efficacité énergétique;
- Élaborer d'autres programmes d'efficacité énergétique pour tous les carburants (c'est-à-dire en plus des programmes d'utilisation optimale de l'électricité);
- Continuer à encourager l'innovation, comme les technologies de réseau électrique intelligent, afin de permettre des gains d'efficacité supplémentaires dans les services d'électricité à moyen et à long terme; et
- Prendre des mesures pour mieux intégrer l'efficacité énergétique à la conception des bâtiments.

Existe-t-il d'autres moyens pour le Nouveau-Brunswick de tirer profit des possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique?

Énergie renouvelable et à faibles émissions

Le Nouveau-Brunswick dispose d'une abondance de sources d'énergie renouvelable existantes et potentielles, notamment l'hydroélectricité, la biomasse (par exemple les granules de bois), l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Elles offrent de nombreux avantages pour le développement économique durable à l'échelle locale, incluant la réduction des émissions.

Selon Énergie NB, 62 pour cent de l'électricité de la province provient déjà de sources renouvelables ou sans émissions du Nouveau-Brunswick, notamment la biomasse (4,5 pour cent), l'hydroélectricité (20,1 pour cent), l'énergie éolienne (5,8 pour cent) et l'énergie nucléaire (31,6 pour cent). Nous achetons 22,5 pour cent de notre électricité à l'extérieur de la province et elle ne contribue pas à nos émissions de GES (Énergie NB, *Rapport annuel 2014-2015*. Le *Plan directeur de l'énergie 2011* a renforcé l'engagement de la province envers l'énergie propre en exigeant que le Nouveau-Brunswick réponde à 40 pour cent de sa demande en électricité avec de l'énergie renouvelable d'ici 2020. En incluant l'électricité produite par la centrale nucléaire de Point Lepreau,

« Si elles sont mises en œuvre correctement, [les sources d'énergie renouvelables] peuvent contribuer au développement économique et social, à l'accès à l'énergie, à la sûreté des approvisionnements en énergie et à la réduction des incidences négatives sur l'environnement et la santé. »

– Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation du changement climatique*, 2011.

75 pour cent de la demande d'électricité de la province sera satisfaite par des sources renouvelables et sans émissions d'ici 2020.

Mesures possibles :

Utiliser davantage les sources d'énergie renouvelable et à faibles émissions du Nouveau-Brunswick pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Exiger d'Énergie NB que l'approvisionnement de ses ventes d'électricité dans la province provienne de plus en plus de sources sans émissions ou de sources neutres en émissions de carbone;
- Contribuer à assurer que notre infrastructure de distribution d'électricité et la façon dont elle est administrée facilitent l'utilisation de sources d'énergie renouvelable; et
- Continuer à encourager la participation des Néo-Brunswickois dans le développement de projets d'énergie renouvelable à petite échelle et l'exploitation des nouvelles technologies énergétiques.

Quelles sont les approches pour utiliser davantage l'énergie renouvelable et à faibles émissions?

Émissions de GES du transport

Le transport contribue à environ 25 pour cent des émissions provinciales de GES. Il existe des initiatives pour réduire les émissions, et ce, dans trois grands domaines :

1. choix de véhicule (par exemple de plus petits moteurs qui consomment moins de carburant);
2. carburant utilisé par le véhicule (par exemple des véhicules électriques et hybrides); et
3. modes de transport (par exemple, recourir à des solutions de rechange plus efficaces sur le plan énergétique pour le transport des marchandises, privilégier le transport en commun, le covoiturage, le cyclisme, les oléoducs plutôt que le chemin de fer, et utiliser des corridors de transport stratégiques).

L'utilisation de véhicules écoénergétiques est le volet initial pour réduire les émissions du transport. Une plus grande sensibilisation au coût économique et environnemental des plus gros véhicules moins efficaces pourrait aider à réduire les émissions. En outre, la disponibilité des véhicules électriques et hybrides augmente rapidement. Lorsqu'ils fonctionneront avec l'électricité provenant de sources à faibles émissions, ces véhicules produiront beaucoup moins d'émissions de GES et pollueront moins l'air que les véhicules

qui fonctionnent à l'essence et au diesel. Comme l'électricité du Nouveau-Brunswick provient de plus de sources d'énergie à émissions faibles ou nulles, les avantages environnementaux d'opter pour des véhicules électriques peuvent être importants. Il est également possible de réduire les émissions provenant du transport des marchandises grâce aux carburants de remplacement, à l'ajout de caractéristiques aérodynamiques aux camions, et aux progrès dans la conception des moteurs. Changer de mode de transport (par exemple du chemin de fer aux oléoducs) peut également réduire la consommation d'énergie et les émissions résultantes. De plus, un meilleur accès à des solutions de rechange propres pour le transport, comme le transport en commun, le covoiturage et le vélo, réduit non

Entre autres choses, la Stratégie de gestion du changement climatique de l'Ontario s'engage à réduire les émissions provenant des transports en favorisant l'adoption de véhicules à zéro émission ou hybrides rechargeables.

– Gouvernement de l'Ontario, *Stratégie de gestion du changement climatique*, 2015.

seulement les émissions des véhicules de transport, mais offre des moyens de transport abordables et peut favoriser les améliorations au chapitre de la conception des collectivités.

Mesures possibles :

Réduire les émissions de GES provenant du secteur des transports pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Sensibiliser davantage aux bienfaits des véhicules écoénergétiques;
- Créer et mettre en œuvre des stratégies qui visent à augmenter le nombre de véhicules électriques et hybrides; et
- Dégager la voie pour des options de déplacement plus propres, comme le transport en commun, le covoiturage, le vélo et la marche.

Quelles autres mesures précises pourraient permettre de réduire les émissions de GES liées au transport?

Émissions de GES industrielles

Les installations et les procédés industriels contribuent à environ 29 pour cent du total des émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Actuellement, le gouvernement provincial exige que les industries qui émettent plus de 50 000 tonnes de GES par année les déclarent et soumettent leurs plans de gestion des GES.

Mesures possibles :

Réduire les émissions de GES des sources industrielles pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Réduire le seuil des émissions de GES pour la déclaration et la gestion; et
- Adopter des règlements qui limitent les émissions de GES.

Existe-t-il d'autres approches efficaces qui pourraient réduire les émissions industrielles de GES?

Tarification du carbone

Comme l'expression l'indique, la tarification du carbone se rapporte à l'imposition d'un prix pour les émissions de carbone (GES) dans l'atmosphère. Autrement dit, lorsque les émissions de GES coûtent de l'argent, il y a une incitation à les réduire en réduisant la consommation d'énergie ou en choisissant des sources d'énergie qui émettent moins de GES. Même si l'expression « tarification du carbone » est couramment utilisée, il est possible d'établir un prix pour tout l'éventail des GES en fonction de leur impact climatique lié au dioxyde de carbone. La tarification du carbone est plus qu'un simple concept théorique; elle est déjà appliquée. En fait, une fois les programmes de plafonnement et d'échange mis en œuvre en Ontario et au Manitoba, environ 90 pour cent des Canadiens paieront un prix pour les émissions de carbone. En outre, tous les États du nord-est des États-Unis, la Californie, l'Europe et de nombreux autres pays ont déjà mis un prix sur les émissions de carbone.

En 2015, l'Alberta a introduit son plan de leadership climatique (*Climate Leadership Plan*). L'un de ses éléments est une tarification du carbone qui sera appliquée sur les carburants de transport et les combustibles de chauffage à compter de 20 \$ par tonne le 1^{er} janvier 2017 et qui passera à 30 \$ par tonne le 1^{er} janvier 2018.

Les revenus qui en découlent seront entièrement réinvestis dans des mesures de réduction des émissions, comme la technologie propre, l'infrastructure verte, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Ils assureront également la transition pour aider ceux qui sont le plus touchés par le prix du carbone.

– Gouvernement de l'Alberta, *Climate Leadership Plan*, 2015.

Élaborer un système pour établir un prix du carbone peut être une tâche complexe. Voici les trois principales options possibles :

1. Une taxe sur le carbone : Il y a une taxe sur les émissions de GES qui découlent de l'utilisation de combustibles à base de carbone (par exemple le pétrole, l'essence, le diesel et le charbon). Le gouvernement conserve les revenus ou les redistribue aux contribuables.
2. Un fonds vert soutenu par une taxe sur le carbone : Semblable à une taxe sur le carbone, mais les recettes sont conservées dans un fonds vert distinct des revenus généraux du gouvernement. Le fonds vert permet d'investir dans d'autres réponses aux changements climatiques, comme l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et l'énergie à faibles émissions, et l'adaptation aux changements climatiques.
3. Un programme de plafonnement et d'échange : Un plafond (limite supérieure) est imposé aux émissions d'une ou plusieurs installations industrielles ou types d'industrie. Les installations assujetties au plafond peuvent réduire leurs émissions pour respecter l'obligation ou acheter des quotas (permis ou crédits) d'émission de celles qui en émettent moins que le plafond. L'achat et la vente de quotas d'émission se font sur les marchés établis par le gouvernement. Les revenus provenant de la vente initiale des quotas d'émission du gouvernement peuvent servir à établir un fonds vert, comme le décrit l'option 2, ou à augmenter les revenus généraux, comme le décrit l'option 1.

Dans les deux premières options, le gouvernement fixe le prix du carbone. Dans la troisième option, le marché des quotas d'émission détermine le prix. Une implication importante de cette différence clé est que les options 1 et 2 amènent la certitude sur le futur prix du carbone (c'est-à-dire qu'il est connu au préalable selon un barème établi par le gouvernement) alors que les réductions d'émissions peuvent seulement être estimées. Sous l'option 3, ce sont les réductions d'émissions qui sont connues, alors que le prix du carbone est incertain et assujetti aux fluctuations du marché.

Mesures possibles :

Adopter la tarification du carbone au Nouveau-Brunswick pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Examiner les options possibles de tarification du carbone pour le Nouveau-Brunswick, y compris les implications de ne pas instituer un prix du carbone; et
- Déterminer la meilleure option pour le Nouveau-Brunswick qui s'appuiera sur la participation accrue des Néo-Brunswickois.

Est-ce que la tarification du carbone est une mesure appropriée pour le Nouveau-Brunswick?

Comme il est mentionné ci-dessus, chacune des options produit des revenus pouvant servir à des remises d'impôt ou être redistribués aux programmes d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, au développement d'énergies propres, à l'adaptation aux impacts climatiques et à d'autres programmes relatifs au climat.

Puits de carbone et séquestration de carbone

Un puits de carbone est tout ce qui absorbe le carbone ou l'empêche d'entrer dans l'atmosphère. Les puits de carbone englobent les caractéristiques naturelles, comme les terres humides, les sols et les arbres. Ils peuvent également être artificiels, comme les installations pour stockage souterrain du carbone à long terme. Les puits de carbone emprisonnent (emmagent et isolent) le carbone. Ils peuvent être une méthode importante d'atténuation des changements climatiques en prévenant la libération d'une partie des GES dans l'atmosphère et en compensant les émissions libérées ailleurs. Par exemple, les décisions relatives à la gestion de l'utilisation des terres qui s'appliquent

aux forêts et aux fermes peuvent augmenter le stockage du carbone par des mesures comme la pratique de conservation du sol, la reconversion des terres agricoles marginales en forêts, et la foresterie urbaine.

Mesures possibles :

Maximiser la disponibilité des puits de carbone au Nouveau-Brunswick pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Continuer à cerner et à favoriser les possibilités d'augmenter les puits de carbone forestiers et agricoles; et
- Encourager la restauration, la préservation et la gestion des tampons verts et des forêts urbaines.

Comment le Nouveau-Brunswick peut-il tirer profit de ces puits de carbone et d'autres encore?

Recherche et innovation

Les innovations et les progrès technologiques sont essentiels pour accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ils sont également essentiels à la possibilité de création d'emplois qui en découle dans des secteurs comme les sources d'énergie renouvelable et à faibles émissions, le stockage d'énergie et les technologies de réseau électrique intelligent. À titre d'exemple, la recherche et le développement axés sur les bio-industries (création d'énergie, médecine, alimentation et autres produits de valeur de nos forêts, océan et agriculture) sont également en bonne voie au Nouveau-Brunswick (BioNB, *Bioscience au Nouveau-Brunswick*).

Mesures possibles :

Il serait possible d'augmenter la recherche et l'innovation dans les technologies faibles en carbone et dans les secteurs connexes par les mesures suivantes :

- Créer des contacts et favoriser la collaboration entre les entreprises, les chercheurs et les experts en technologie; et
- Aider les chercheurs, les innovateurs et les adopteurs précoces à accéder à l'investissement en capital.

Quelles sont les autres approches possibles pour accroître le développement de technologies faibles en carbone au Nouveau-Brunswick?

2. Adaptation : Réagir aux impacts et aux risques des changements climatiques

Au Canada et partout dans le monde, on prend de plus en plus conscience de l'importance de l'adaptation aux effets des changements climatiques. L'adaptation aux effets indésirables des changements climatiques est un élément clé de l'Accord de Paris. L'adaptation est également une initiative clé dans le processus récemment amorcé par les premiers ministres dans le cadre de la Déclaration de

« Compte tenu des effets néfastes à grande échelle des changements climatiques, l'adaptation doit faire partie intégrante d'une stratégie efficace pour lutter contre ces changements, de pair avec l'atténuation. »
[traduction]

– Global Leadership for Climate Action. *Facilitating an International Agreement on Climate Change: Adaptation to Climate Change*, 2009

Vancouver en vue d'élaborer un cadre pancanadien pour la croissance propre et les changements climatiques (annexe B).

L'adaptation aux changements climatiques consiste à modifier nos décisions et nos activités en raison de changements observés ou attendus du climat. Même si elle pourrait être coûteuse, l'adaptation rapide aux changements climatiques est cruciale si nous voulons éviter les coûts futurs beaucoup plus importants des atteintes à la santé et à la sécurité des humains, des dommages matériels et de la perte des ressources naturelles. L'adaptation aidera également à maintenir et à accroître la compétitivité économique de notre province, le bien-être des résidents et la résilience des collectivités.

Définition des changements climatiques

Les changements climatiques présentent à la fois des risques et des possibilités pour le Nouveau-Brunswick. En vue de réduire les risques et de tirer profit des possibilités, nous devons comprendre parfaitement les défis qu'ils posent. Il est essentiel de mesurer les changements climatiques et de prédire les futures conditions climatiques au Nouveau-Brunswick pour renforcer notre résilience et être moins vulnérables.

Mesures possibles :

Faire en sorte que les Néo-Brunswickois disposent de l'information dont ils ont besoin pour intégrer les futurs changements climatiques à leurs décisions et à leurs activités pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Renforcer les capacités de recherches sur les changements climatiques; et
- Élaborer une approche mieux coordonnée et plus concertée du suivi des changements dans l'environnement physique (par exemple le température, les précipitations, le niveau de la mer et la migration des ravageurs et des espèces envahissantes).

Y a-t-il d'autres mesures qui aideraient à répondre au besoin de renseignements précis et fiables sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick?

Cerner les vulnérabilités et permettre la planification des changements climatiques

Les Néo-Brunswickois dépendent fortement des ressources naturelles, comme les arbres, les poissons, la faune, les terres agricoles et l'eau, qui subissent toutes l'influence du climat. Par conséquent, notre économie est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. En outre, l'augmentation du niveau de la mer, les pluies plus fréquentes et plus intenses, les vents forts, les tempêtes de verglas et d'autres conditions météorologiques extrêmes découlant des changements climatiques posent des défis aux concepteurs, aux propriétaires et aux gestionnaires des infrastructures, comme les systèmes d'aqueduc et d'égout, les routes et les installations de drainage.

La planification de l'atténuation des risques et de l'adaptation au climat peut être entièrement intégrée au processus décisionnel provincial. Toutefois, alors que le gouvernement provincial joue un rôle important dans le renforcement de la résilience du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques, plusieurs décisions parmi les plus importantes seront prises localement. Les urbanistes, les propriétaires fonciers, les administrations locales, les Premières Nations, les propriétaires d'infrastructures, les entreprises, les groupes communautaires et environnementaux ainsi que

les gestionnaires de ressources ont tous besoin de renseignements et d'outils importants relatifs au climat et à l'adaptation pour les orienter.

La détermination des vulnérabilités des effets des changements climatiques constitue la première étape de l'adaptation à l'échelle locale et provinciale. Une fois les vulnérabilités recensées, les plans et les stratégies peuvent être conçus pour les réduire de façon proactive.

Mesures possibles :

Le recensement des vulnérabilités aux changements climatiques et la planification pour ceux-ci pourraient demander des mesures comme les suivantes :

- Élaborer des outils analytiques et pédagogiques pour mieux recenser les vulnérabilités et y remédier;
- Exiger que les futurs impacts climatiques soient pris en compte dans le cadre des décisions relatives au financement public pour les routes, les bâtiments et d'autres infrastructures;
- Établir des cibles pour la réalisation des évaluations de la vulnérabilité et des plans d'adaptation pour l'environnement naturel, les ressources naturelles, l'agriculture, les collectivités et l'infrastructure; et
- Travailler avec les collectivités et les régions pour intégrer les changements climatiques et l'adaptation à la planification de l'utilisation des terres.

Quelles autres mesures faudrait-il prendre pour recenser et évaluer les vulnérabilités du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques?

Tirer profit des possibilités économiques

Des possibilités se présenteront pour certains secteurs (comme l'agriculture et le tourisme) à mesure que le climat évoluera, et le Nouveau-Brunswick pourrait en tirer profit. En outre, le Nouveau-Brunswick est un chef de file dans le domaine de l'adaptation, et il y aura peut-être des possibilités de commercialiser nos outils et nos approches au-delà de nos frontières.

Mesures possibles :

Positionner le Nouveau-Brunswick afin qu'il tire profit de toutes les possibilités économiques qui pourraient découler des efforts déployés dans le monde pour lutter contre les changements climatiques pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Examiner les nouvelles possibilités dans le domaine de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture qui sont le résultat des nouvelles conditions de croissance; et
- Travailler avec les secteurs du tourisme et des loisirs pour exploiter les autres possibilités qu'offrent les changements climatiques.

Quelles autres mesures faudrait-il prendre maintenant pour aider le Nouveau-Brunswick à saisir toutes les possibilités économiques qui pourraient découler de la lutte contre les changements climatiques dans le monde?

3. Leadership du gouvernement provincial

À titre de grand consommateur d'énergie, le gouvernement provincial doit prendre des mesures précises démontrant qu'il s'adapte aux changements climatiques tout en inspirant les autres afin qu'ils prennent également des mesures.

Émissions de GES des installations et des véhicules provinciaux

Le gouvernement provincial possède et exploite quelque 1000 bâtiments et 4500 véhicules. Ces biens produisent chaque année près de 400 000 tonnes d'émissions de GES, à un coût annuel en énergie de 85 millions de dollars (*Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014-2020*).

D'autres travaux sont requis pour s'assurer que le gouvernement provincial continue de prêcher par l'exemple.

Les politiques d'approvisionnement faible en carbone peuvent offrir un bon rapport qualité-prix tout en luttant contre les impacts sur le climat qui se rattachent à la production, aux achats, à l'utilisation et à l'élimination des biens et des services.

Une approche plus globale consiste à œuvrer en vue d'un gouvernement sans émissions de carbone, dont les activités et les installations ont un bilan carbone net nul. Concrètement, le bilan neutre en carbone est généralement possible grâce à une combinaison de réductions d'émissions et de compensations en fixation de carbone.

« Reconnaissant que le gouvernement est responsable de la pollution par le carbone qu'il produit, la neutralité carbonique consiste à n'émettre aucune valeur nette d'émissions de gaz à effet de serre (GES). La Colombie-Britannique a fait preuve de leadership à l'échelle mondiale. Elle s'est engagée fermement à agir en devenant un gouvernement sans émissions de carbone en 2010; une réalisation sans précédent pour un gouvernement provincial ou d'État en Amérique du Nord. » [traduction]

– Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Carbon Neutral Government* (gouvernement neutre en carbone)

Mesures possibles :

Réduire les émissions de GES associées aux bâtiments et aux véhicules du gouvernement pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Élaborer des normes en matière d'efficacité énergétique, d'émission de carbone ou d'énergie renouvelable pour les installations qui appartiennent au gouvernement ou pour celles qu'il finance;
- Faire preuve de leadership dans des domaines comme les vérifications de la consommation d'énergie, l'approvisionnement faible en carbone et les modes de déplacement alternatifs pour les fonctionnaires; et
- Aller vers un gouvernement sans émissions de carbone.

Comment le gouvernement pourrait-il faire preuve de leadership autrement et inspirer l'action en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ceux-ci?

Mieux sensibiliser

Réduire les émissions de GES et s'adapter aux impacts des changements climatiques nécessitent l'engagement de l'ensemble des particuliers, des entreprises, des organisations et des gouvernements à tous les niveaux. La lutte contre les changements climatiques sera plus efficace lorsque tous les Néo-Brunswickois seront pleinement conscients de la gravité des enjeux et sauront ce qu'ils peuvent faire pour les contrer.

Mesures possibles :

Une plus vaste sensibilisation aux changements climatiques, notamment à leurs causes, à leur ampleur, aux risques et aux possibilités qui s'y rattachent, pourrait demander des mesures comme les suivantes :

- Faciliter les initiatives d'éducation et de sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur du système d'éducation officiel;
- Aider les ménages et les particuliers du Nouveau-Brunswick à comprendre ce qu'ils peuvent faire pour opérer le changement culturel nécessaire à la réduction des émissions de GES; et
- Partager les nouveaux renseignements sur les changements climatiques à mesure qu'ils sont disponibles.

Quelles autres mesures permettraient de sensibiliser et d'éduquer les Néo-Brunswickois à l'égard de tous les aspects des changements climatiques?

4. Mesures et rapports

La mesure, les rapports et la vérification sont des éléments importants d'une lutte efficace contre les changements climatiques et ils sont essentiels à l'évaluation des progrès. La transparence des rapports permettra également au gouvernement et à tous les Néo-Brunswickois d'assurer le suivi de l'efficacité des initiatives de réduction des GES, de mesurer les progrès dans l'adaptation aux changements climatiques et d'apporter tout ajustement nécessaire pour atteindre les buts et les objectifs provinciaux. Des mesures précises des progrès dans la mise en œuvre des mesures climatiques sont de plus en plus importantes dans les ententes internationales sur la réduction des gaz à effet de serre. Enfin, produire des rapports en temps opportun, tout en assignant la responsabilité de la mise en œuvre ou tout en menant des actions précises, peut favoriser la conformité.

Il est nécessaire de connaître le profil provincial de consommation d'énergie et d'émissions de GES pour pouvoir mesurer les progrès réalisés dans la réduction des GES et évaluer les possibilités de réduire davantage les émissions. En ce qui concerne l'adaptation, la vraie mesure du progrès consiste à déterminer s'il y a eu une augmentation de la capacité adaptative plutôt que de simplement inscrire le nombre de plans d'adaptation réalisés.

Mesures possibles :

La mesure précise et les rapports transparents des progrès de la mise en œuvre des réponses du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques pourraient demander des mesures comme les suivantes :

- Assurer la publication continue des rapports annuels des progrès sur la mise en œuvre;
- Attribuer des responsabilités précises pour mettre en œuvre et produire un rapport des résultats des actions précises; et
- Utiliser des critères et des outils appropriés de surveillance et des systèmes de gestion de l'information.

Quelles sont les autres mesures nécessaires pour mieux assurer la production de rapports précis, transparents et en temps opportun des progrès?

Questions de réflexion

L'une des tâches les plus importantes du Comité spécial sur les changements climatiques est d'obtenir les idées et les opinions des Néo-Brunswickois. Les questions suivantes s'ajoutent à celles qui sont proposées dans les sections précédentes. Elles visent à stimuler davantage les idées et la discussion entourant la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques :

1. Quels sont les meilleurs moyens de s'assurer que l'efficacité énergétique et d'autres stratégies de réduction des GES offriront les plus grands avantages économiques pour la province? Quelles approches seraient bénéfiques à la fois pour l'environnement et l'économie?
2. Quelles sont les mesures précises nécessaires pour mieux orienter l'économie provinciale vers un futur faible en carbone? Quels éléments précis de l'économie faible en carbone le Nouveau-Brunswick devrait-il considérer en priorité?
3. Étant donné qu'un système énergétique fiable est essentiel au fonctionnement d'une société et que la combustion de combustibles fossiles est une source importante d'émissions de GES, quel est le mélange approprié de ressources d'énergie renouvelables et non renouvelables que la province devrait viser maintenant et pour l'avenir?
4. Dans quelle mesure est-il possible de réduire les émissions de GES tout en améliorant la compétitivité des industries du Nouveau-Brunswick?
5. Quelles sont les méthodes les plus efficaces pour influencer les comportements des personnes, des ménages, des gouvernements et des entreprises pour réduire le gaspillage d'énergie et promouvoir l'investissement dans les options faibles en carbone?
6. Pour quels domaines prioritaires le Nouveau-Brunswick devrait-il chercher à obtenir des fonds du gouvernement fédéral en matière d'atténuation et d'adaptation?
7. Quels sont les rôles appropriés pour les personnes, les entreprises, les collectivités, les organisations non gouvernementales et les gouvernements dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci?
8. Que font les gouvernements pour s'assurer que les efforts pour renforcer la résilience demeurent ambitieux et soutenus?
9. Quelle est l'information, la science et quels sont les outils nécessaires relatifs au climat pour appuyer la prise de décisions? Quelles améliorations pourraient être apportées dans la façon dont l'information est recueillie et diffusée et les services fournis?
10. Quels sont les instruments et les approches les plus efficaces, y compris les politiques, les programmes, les normes, les règlements, les lois et autres, dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation complémentaires rigoureuses au Nouveau-Brunswick?

Le Comité spécial sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick veut entendre ce que vous avez à dire. Veuillez transmettre vos idées, vos réflexions et vos commentaires aux coordonnées suivantes :

Comité spécial sur les changements climatiques
a/s du greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
706, rue Queen
Fredericton (N.-B.) E3B 1C5

Téléphone : 506-453-2506, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h
Télécopieur : 506-453-7154
Courriel : leg-consultations@gnb.ca

Annexe A

Texte de la requête de l'Assemblée législative visant à établir un Comité spécial sur les changements climatiques

Le 8 avril 2016

ATTENDU QUE les changements climatiques représentent le défi le plus important avec lequel notre génération est aux prises ;

ATTENDU QUE la vision du gouvernement est de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file de la création d'emplois et du développement économique ;

ATTENDU QUE le gouvernement reconnaît l'importance économique des secteurs de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick et du développement durable de ces secteurs pendant la transition du Nouveau-Brunswick vers une économie à faibles émissions de carbone ;

ATTENDU QUE le gouvernement reconnaît que l'investissement dans des solutions axées sur les technologies propres, surtout dans des domaines comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la production et l'utilisation de l'énergie propre, offre d'excellentes perspectives de développement économique durable et de création d'emplois à long terme ;

ATTENDU QUE le gouvernement est conscient que le Nouveau-Brunswick subit déjà les répercussions des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, des épisodes de pluie extrême, des inondations côtières et intérieures, une érosion côtière accrue, des vagues de chaleur, la migration d'espèces envahissantes et des maladies ;

ATTENDU QUE le gouvernement veut favoriser le dialogue au sujet des façons de saisir les occasions qui se présentent dans la lutte contre les changements climatiques et d'aborder les répercussions de ces changements d'une manière qui respecte les défis et les possibilités économiques propres au Nouveau-Brunswick ;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE la Chambre constitue un Comité spécial sur les changements climatiques ayant pour mission de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur un guide de discussion sur les changements climatiques qui sera déposé à la Chambre et réputé avoir été renvoyé au comité, et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations ;

QUE, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

QUE, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

ET QUE le comité soit composé de M. Harvey, de M. Bernard LeBlanc, de Mme LeBlanc, de M. Ames, de M. Roussel, de M. Jody Carr, de M. Keirstead et de M. Coon.

Annexe B

Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques

Le 3 mars 2016

Le Canada se trouve actuellement à un point tournant en vue de bâtir une économie axée sur la croissance propre. Cette transition créera une économie forte et diversifiée, de nouveaux emplois et améliorera notre qualité de vie, comme l'ont fait les innovations précédentes dans les secteurs de la technologie à vapeur, de l'électricité et de l'informatique. Nous ferons croître notre économie tout en réduisant nos émissions. Nous tirerons profit des opportunités que représente une économie sobre en carbone et résiliente sur le plan climatique pour créer des emplois bien rémunérés et à long terme. Nous y arriverons en partenariat avec les peuples autochtones, en nous fondant sur la reconnaissance des droits, le respect et la collaboration.

Nous nous appuyerons sur le leadership démontré et les mesures prises par les provinces et les territoires, tel qu'illustré dans la Déclaration de Québec de 2015 et la Stratégie canadienne de l'énergie, en travaillant ensemble et en incluant des mesures fédérales. Nous poursuivrons sur la lancée de l'Accord de Paris en développant un plan concret afin de respecter les engagements internationaux du Canada par l'entremise d'un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ensemble, nous mettrons à profit la technologie et l'innovation en saisissant l'occasion pour que le Canada contribue à des solutions globales et devienne un leader dans l'économie mondiale en matière de croissance propre.

À cette fin, les premiers ministres s'entendent sur ce qui suit :

1. Hausser le niveau d'ambition

Considérant que l'Accord de Paris appelle à des réductions importantes d'émissions de gaz à effets de serre (GES) à l'échelle mondiale pour limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C et poursuivre les efforts visant à restreindre la hausse des températures à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels;

Considérant que le niveau d'ambition établi par l'Accord de Paris exigera que les émissions mondiales soient réduites à près de zéro d'ici la seconde moitié de ce siècle et que les gouvernements ainsi que les peuples autochtones, la société civile, les entreprises et les Canadiens soient mobilisés afin de faire face à ce défi, en mettant leurs forces et leurs capacités en commun pour permettre au Canada de maximiser la croissance économique et la création d'emplois pour la classe moyenne dans le but d'assurer un avenir plus propre et résilient;

Les premiers ministres **s'engagent à** :

- **Mettre en œuvre** des politiques d'atténuation des émissions de GES qui atteignent ou dépassent l'objectif du Canada visant une réduction des émissions de 30 p. 100 par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030, incluant les cibles et les objectifs spécifiques des provinces et territoires;
- **Accroître** le niveau d'ambition des politiques environnementales au fil du temps afin d'encourager des réductions plus importantes des émissions de GES, conformément à l'Accord de Paris;

- **Coordonner de manière plus efficace** les systèmes de déclaration des émissions de GES entre les juridictions afin d'évaluer avec exactitude et transparence les progrès et les incidences de nos mesures de lutte contre les changements climatiques à l'égard de nos cibles respectives et collectives.

2. Promouvoir une croissance économique propre pour créer des emplois

Considérant que les coûts liés à l'inaction sont plus élevés que les coûts d'agir en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et de l'adaptation aux impacts des changements climatiques;

Considérant que la croissance propre qui permet la transition vers une résilience climatique et une économie sobre en carbone d'ici 2050 est nécessaire pour la prospérité future du Canada et des Canadiens;

Considérant la diversité des économies provinciales et territoriales et la nécessité de recourir à des approches équitables et flexibles permettant d'assurer la compétitivité sur le plan international ainsi qu'un environnement d'affaires qui permette aux entreprises de tirer profit des occasions reliées à la transition vers une économie sobre en carbone dans chaque juridiction;

Considérant l'importance des secteurs de l'énergie et des ressources naturelles au Canada pour l'économie ainsi que celle de leur développement durable alors que le Canada effectue une transition vers une économie sobre en carbone;

Considérant que la croissance de notre économie et l'atteinte de nos cibles de réductions des émissions de GES nécessiteront une approche intégrée pour l'ensemble de l'économie qui inclura tous les secteurs, créera des emplois et encouragera l'innovation;

Considérant qu'investir dans les technologies propres et particulièrement dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, ainsi que la production et l'utilisation d'énergie propre, offrent des solutions prometteuses pour le développement économique durable et la création d'emplois à long terme;

Les premiers ministres **s'engagent à** :

- **Garantir** d'importantes réductions d'émissions de GES et une économie concurrentielle, offrir une certitude aux entreprises et contribuer à l'élaboration de solutions mondiales pour faire face à un enjeu mondial;
- **Favoriser et encourager** l'investissement dans des solutions axées sur les technologies propres qui sont prometteuses pour le Canada et le monde entier sur le plan de la croissance économique et de la création d'emplois à long terme;
- **Mettre en œuvre** des mesures s'appuyant sur une perspective selon laquelle la croissance propre et les politiques de changements climatiques sont nettement bénéfiques pour les Canadiens sur le plan économique, environnemental et social.

3. Mettre en place des mesures d'atténuation

Considérant qu'une approche collaborative entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est primordiale pour arriver à réduire les émissions de GES et permettre une croissance économique durable;

Considérant le rôle crucial que jouent tous les gouvernements dans l'effort mondial pour réduire les émissions de GES et qu'un bon nombre de provinces et territoires se sont déjà joints, ou explorent la possibilité de se joindre, à des efforts régionaux et internationaux visant à réduire les émissions de GES;

Considérant que le développement de nouvelles technologies, le déploiement de technologies existantes et l'innovation dans des domaines comme la production et la consommation d'énergie propre, les énergies renouvelables et de remplacement, l'efficacité énergétique et les instruments financiers innovateurs créeront de nouvelles occasions d'affaires et une économie concurrentielle, tant au pays qu'à l'étranger, facilitant ainsi la transition vers une économie plus résiliente et sobre en carbone;

Considérant que les mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone sont utilisés par les gouvernements, autant au Canada que dans le monde, pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la transition vers une économie sobre en carbone;

Considérant que les provinces et les territoires ont, dès le début, été des chefs de file dans la lutte contre les changements climatiques et qu'ils ont pris des mesures proactives, en adoptant des mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone, en établissant des plafonds sur les émissions, en se joignant à des partenariats internationaux avec d'autres États et régions, en fermant des centrales au charbon, en lançant des projets de captage et de stockage du carbone, en soutenant la production d'énergie renouvelable (incluant l'hydroélectricité) et en se fixant des cibles, et en investissant dans l'efficacité énergétique;

Considérant que le gouvernement fédéral s'est engagé à faire en sorte que les provinces et les territoires aient la flexibilité nécessaire pour concevoir leurs propres politiques en vue de l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES, incluant leurs propres mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone, appuyées par des investissements fédéraux dans les infrastructures, dans le cadre d'opportunités spécifiques de réduction des émissions et dans les technologies propres;

Les premiers ministres **s'engagent à :**

- **Assurer une transition** vers une économie sobre en carbone en adoptant une vaste gamme de mesures appropriées au pays, notamment à l'aide de mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone adaptés aux circonstances de chaque province et de chaque territoire, en particulier aux réalités des peuples autochtones et des régions arctiques et subarctiques du Canada. La transition exige aussi que le Canada agisse sur la scène internationale;
- **Favoriser** les investissements dans les technologies propres afin de réduire les émissions de GES liées à la production et à la consommation d'énergie, comme les énergies renouvelables et de remplacement, l'efficacité énergétique et l'entreposage ainsi que d'autres technologies dont le captage et stockage du carbone;
- **Encourager** le partage d'information, d'expertise et de pratiques exemplaires, dans le but de favoriser un environnement d'affaires qui encourage des investissements dans les technologies propres et novatrices liées aux changements climatiques;
- **Travailler ensemble** pour renforcer l'effet des puits de carbone, y compris en agriculture et dans le secteur forestier, en tenant compte des pratiques exemplaires et des meilleures normes comptables internationales, afin de reconnaître leur apport à l'égard de l'atténuation des émissions de GES et de l'établissement d'un cadre pancanadien de protocoles de compensation de crédits de carbone vérifiés qui peuvent être échangés à l'échelle internationale.

4. Accroître les actions prises en matière d'adaptation et de résilience climatique

Considérant que le Canada a déjà commencé à ressentir les sérieux impacts des changements climatiques, comme les feux de forêts, les inondations, l'érosion des côtes, le dégel du pergélisol, les espèces envahissantes et la propagation de maladies auparavant étrangères au Canada;

Considérant que la santé et la sécurité de la population, ainsi que l'économie, les infrastructures, le patrimoine culturel et les écosystèmes, sont présentement touchés par les changements climatiques, et que les risques liés aux changements climatiques et à l'inaction en la matière ont des répercussions importantes relativement aux perspectives de développement économique et social des provinces, des territoires, des peuples autochtones et du Canada dans son ensemble;

Considérant que les régions nordiques et côtières du Canada sont particulièrement vulnérables et démesurément touchées par les effets des changements climatiques;

Considérant l'importance des connaissances écologiques traditionnelles en ce qui a trait aux effets des changements climatiques et aux mesures d'adaptation;

Considérant que des efforts d'une ampleur considérable en matière d'adaptation doivent compléter les mesures d'atténuation ambitieuses visant à contrer les effets inévitables reliés aux changements climatiques;

Les premiers ministres **s'engagent à :**

- **Mettre en œuvre** des politiques d'adaptation solides et complémentaires à l'intérieure de nos juridictions respectives en vue de lutter contre les risques découlant des changements climatiques auxquels font face nos populations, nos infrastructures, nos économies et nos écosystèmes, en particulier dans les régions nordiques du Canada;
- **Appuyer** la résilience climatique et les infrastructures vertes, incluant l'atténuation des catastrophes naturelles;
- **Renforcer** la collaboration entre nos gouvernements et les peuples autochtones afin d'appuyer les efforts d'adaptation locaux.

5. Améliorer la coopération

Considérant que dans l'Accord de Paris, les Parties ont convenu qu'elles devraient, lorsqu'elles prendraient des mesures pour s'attaquer aux changements climatiques, reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones;

Considérant que les premiers ministres des provinces et des territoires ont conclu le Sommet de Québec sur les changements climatiques en avril 2015 par l'adoption de la Déclaration des premiers ministres des provinces et des territoires du Canada, dans le cadre de laquelle ils ont convenu de lutter ensemble contre les changements climatiques;

Considérant le leadership dont les provinces et les territoires ont fait preuve dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie canadienne de l'énergie, qui a été lancée en juillet 2015 et qui cherche à tracer une voie pour le développement durable de l'énergie au Canada;

Considérant l'importance des mesures provinciales et territoriales visant à assurer et à permettre l'atteinte des cibles et des objectifs reliés aux changements climatiques et à la croissance propre;

Considérant l'engagement du gouvernement fédéral à collaborer avec les provinces et les territoires dans le but d'appuyer leurs mesures et de s'y annexer, et ce, sans dédoubler leur travail, en faisant notamment la promotion de l'innovation et en permettant la croissance propre dans tous les secteurs;

Considérant que le Canada collabore avec les États-Unis et le Mexique en matière d'énergie et d'environnement, notamment par l'entremise du protocole d'entente récemment signé sur les changements climatiques et la collaboration énergétique;

Considérant l'importance de l'éducation du public, de la participation et de l'accès aux renseignements afin d'accroître la sensibilisation et les connaissances sur les changements climatiques;

Les premiers ministres **s'engagent à** :

- **Renforcer** la collaboration entre nos gouvernements et les peuples autochtones en matière de mesures d'atténuation et d'adaptation, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat;
- **Renforcer** la collaboration et la coordination intergouvernementales à la grandeur du pays en matière de croissance propre et de changements climatiques, notamment par l'entremise d'instances comme celles du Conseil canadien des ministres de l'environnement, des ministres des finances, des ministres responsables de l'innovation et du développement économique et des ministres de l'énergie, en collaboration avec les peuples autochtones;
- **Mettre en œuvre** une approche collaborative fondée sur la science pour établir les cibles du Canada, dont la rigueur devra augmenter conformément aux exigences de l'Accord de Paris;
- **Permettre** la participation des provinces et des territoires dans les activités de coopération avec les États-Unis et le Mexique en matière d'énergie ainsi que de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;
- **Faciliter** la collaboration pour renforcer la communication ainsi que la participation du public dans la lutte aux changements climatiques, accroître leurs connaissances sur le climat, promouvoir les mesures prises par les gouvernements pour réduire les émissions de GES et appuyer la participation internationale.

Passer à l'action

- Afin de respecter ces engagements, les premiers ministres ont convenu de travailler ensemble afin de développer un cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, et de le mettre en œuvre d'ici le début 2017. Ce cadre prendra appui sur les mesures prises par les provinces et les territoires, sera appuyé par un vaste effort de mobilisation des peuples autochtones et des Canadiens, et sera guidé par la science et les faits. Il servira également à orienter l'élaboration et la soumission de la contribution déterminée à l'échelle nationale du Canada et sa stratégie de développement à long terme de faibles émissions de GES en vertu de l'Accord de Paris en tant que plan du Canada pour respecter ses engagements internationaux. Les actions spécifiques incluent :

1. Les mesures à court terme du gouvernement du Canada

- a. Appuyer les mesures d'atténuation et d'adaptation reliées aux changements climatiques grâce à des investissements dans les infrastructures vertes, dans les infrastructures de transport en commun et dans les infrastructures sociales énergétiquement efficaces;
- b. Investir dans les réductions des émissions de GES en travaillant ensemble à faire en sorte de trouver une solution pour tirer le maximum des investissements fédéraux effectués dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de réaliser des réductions progressives;
- c. Remplir l'engagement du Canada envers *Mission Innovation*, pris à Paris en décembre 2015, en doublant les investissements du gouvernement dans la recherche et le développement en énergie propre pour les cinq prochaines années, et en stimulant l'investissement de la part du secteur privé dans les technologies propres;
- d. Faire progresser l'électrification des transports et des véhicules, en collaborant avec les provinces et les territoires;
- e. Favoriser le dialogue et l'élaboration de plans régionaux pour la transmission d'électricité propre;
- f. Investir dans des solutions d'énergie propre qui permettent d'appuyer les communautés autochtones éloignées et nordiques à éliminer leur utilisation du diesel.

2. Travailler de concert sur la base des actions prises par les provinces et les territoires en identifiant les mesures qui pourraient être envisagées par les gouvernements pour réduire les émissions et faire croître l'économie à long terme:

- a. Les premiers ministres demandent que des rapports soient réalisés par des groupes de travail afin d'identifier différentes options de mesures à prendre dans quatre domaines : les technologies et l'innovation propres et les emplois; les mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone; les possibilités d'atténuation spécifiques; et l'adaptation et la résilience climatique. Chaque groupe de travail évaluera l'impact en termes de résultats économiques et environnementaux. Les rapports seront remis aux tables ministérielles responsables de superviser chacun des groupes de travail, tel que défini plus bas, d'ici septembre 2016. Les ministres réviseront ces rapports, formuleront leurs recommandations aux premiers ministres d'ici octobre 2016 et rendront les rapports des groupes de travail public;
- b. Des groupes de travail seront mis sur pied pour chacun des quatre domaines afin de préparer des rapports. Ces groupes de travail seront co-présidés par un membre fédéral et un membre provincial ou territorial et seront composés de membres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Chaque groupe impliquera les peuples autochtones dans leurs travaux. Les groupes de travail seront encouragés à solliciter des analyses et des rapports d'experts, si nécessaire, afin de consolider leurs travaux et à mobiliser d'autres intervenants;
- c. Le **Groupe de travail sur les technologies et l'innovation propres et sur les emplois** fournira un rapport énonçant différentes options sur la façon de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de stimuler l'innovation à travers tous les secteurs pour favoriser la transition vers une économie sobre en carbone, et ce, en s'appuyant sur les forces régionales. Le Groupe de travail examinera un éventail d'outils stratégiques possibles qui permettront la mise en marché de nouvelles technologies et innovations; maintiendront une économie concurrentielle; réduiront les émissions de GES, feront la promotion de la croissance et des investissements et accroîtront les exportations des technologies propres, des services et des expertises. Ces travaux seront supervisés par les ministres responsables de l'innovation et du développement économique, qui recevront le rapport;
- d. Le **Groupe de travail sur les mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone** fournira un rapport énonçant différentes options concernant le rôle des mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du Canada, y compris différentes options de conception, en tenant compte des systèmes provinciaux et territoriaux prévus et existants. Il évaluera aussi divers éléments en matière de politique d'instauration d'un prix sur le carbone, comme la couverture, la comparabilité et la rigueur, de même que les transactions sur le marché en lien avec les technologies d'atténuation et les tendances internationales en matière d'instauration d'un prix sur le carbone et des marchés. Il évaluera l'efficacité de chacun des mécanismes d'instauration d'un prix sur le carbone à assurer l'atteinte des objectifs de réduction des émissions et leur efficacité à réaliser ces objectifs aux coûts le plus bas possible, et tiendra compte des défis particuliers, notamment ceux que doivent relever les communautés nordiques et éloignées. Il se penchera également sur les enjeux qui sont particulièrement importants pour l'industrie et les investisseurs, comme la prévisibilité et des approches pour faire face à la compétitivité à l'échelle interprovinciale et internationale, y compris la fuite de carbone. Ces travaux seront supervisés à la fois par les ministres des Finances et par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, qui, tous deux, recevront le rapport;
- e. Le **Groupe de travail sur les possibilités d'atténuation spécifiques** fournira un rapport énonçant différentes options sur les moyens de favoriser la croissance propre et d'atteindre des cibles ambitieuses de réduction dans certains secteurs clés tels que les grands émetteurs industriels, le transport, la production et la transmission d'électricité, l'environnement bâti, l'agriculture et l'exploitation forestière ainsi que les opérations du gouvernement, de même que des mesures de conservation de l'énergie. Le Groupe de travail se penchera aussi sur les approches visant le transfert international des résultats des mesures d'atténuation, dans le cadre de l'Accord de Paris. Le Groupe de travail, appuyé par des sous-groupes techniques, examinera diverses

possibilités d'atténuation en tenant compte des politiques prévues et existantes. Ces travaux seront supervisés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, qui recevra le rapport;

- f. **Le Groupe de travail sur l'adaptation et la résilience climatique** fournira un rapport énonçant différentes options relatives à une approche globale d'adaptation aux effets des changements climatiques, de soutien aux collectivités touchées et de renforcement de la résilience climatique. Le Groupe de travail identifiera certaines priorités spécifiques en appui aux approches d'adaptation aux changements climatiques, incluant l'atténuation des catastrophes naturelles et la conservation, et examinera un éventail d'outils stratégiques qui favoriseront la recherche, l'innovation, les investissements dans les infrastructures résilientes, qui permettront l'intégration de l'information, de l'expertise et des pratiques exemplaires des peuples autochtones, et qui contribueront à l'élaboration de politiques gouvernementales. Ces travaux seront supervisés par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, qui recevra le rapport.

3. Travailler ensemble concernant l'efficacité énergétique, les technologies d'énergie propre et l'innovation

- a. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'énergie travailleront ensemble sur des mesures spécifiques actuellement prises au moyen de la Stratégie canadienne de l'énergie, y compris l'efficacité et la conservation énergétiques, les technologies d'énergie propre et l'innovation ainsi que la livraison d'énergie à la population et aux marchés mondiaux afin de contribuer au cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques;
- b. Le gouvernement du Canada fera avancer le dossier de l'harmonisation des standards d'efficacité énergétique ainsi que le développement d'approches novatrices au Canada et avec les partenaires nord-américains.

4. Mobiliser les peuples autochtones dans l'élaboration du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

- a. Une collaboration plus grande avec les peuples autochtones viendra compléter le processus des groupes de travail.

5. Mobiliser la population dans l'élaboration du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques

- a. La population, incluant les jeunes, sera interpellée par l'entremise de plateformes en ligne afin de recueillir leurs opinions et d'accroître la sensibilisation et leurs connaissances sur les changements climatiques.

6. Les premiers ministres se rencontreront à l'automne 2016 afin de finaliser le cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie canadienne de l'énergie.

Annexe C

Glossaire

Adaptation : Mesures prises pour préparer les personnes, les biens, les infrastructures, les entreprises, les collectivités et les ressources naturelles aux effets des changements climatiques. Elles visent à réduire la possibilité de conséquences négatives des impacts climatiques.

Captage et stockage du carbone : Technologies qui permettent de retirer les GES (principalement le dioxyde de carbone) des émissions industrielles et de les séquestrer (stocker) afin d'en empêcher la diffusion dans l'atmosphère.

Changements climatiques : Il s'agit d'un changement du climat qui persiste pendant une longue période, en général pendant au moins des décennies. Les changements climatiques peuvent provenir de causes naturelles, comme les fluctuations de la production solaire et les éruptions volcaniques, ou découler des activités humaines qui entraînent des changements dans la composition de l'atmosphère ou l'utilisation des terres.

Combustibles à base de carbone : Combustibles dont l'énergie provient de la combustion (oxydation) des composés du carbone. Les combustibles fossiles (le pétrole et le gaz naturel) sont des exemples de combustibles à base de carbone.

Combustibles fossiles : Combustibles dérivés de gisements géologiques combustibles de matière organique (restes de plantes ou d'animaux anciens). La tourbe, le charbon, le pétrole et le gaz naturel en sont des exemples. Ces combustibles contiennent beaucoup de carbone et émettent donc beaucoup de dioxyde de carbone et d'autres GES lorsqu'on les brûle.

Compensation en fixation de carbone : Projets ou activités qui contrebalancent (compensent) les émissions de GES d'une installation ou d'une activité donnée en réduisant les émissions de carbone ailleurs. Lorsqu'elles font partie d'un système d'échange de droits d'émission, les compensations doivent s'appliquer à un secteur de l'économie non assujéti au système.

Économie à faibles émissions de carbone : Économie basée sur des sources d'énergie qui relâchent moins de GES dans l'atmosphère que les combustibles fossiles. Il s'agit d'utiliser des combustibles qui contiennent moins ou pas de carbone (par exemple l'hydrogène), ou encore des sources d'énergie renouvelables, comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie marémotrice.

Économie verte : Économie qui vise à tirer profit des possibilités qu'offrent les réalités mondiales difficiles, notamment : a) la nécessité de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux changements climatiques; b) la rareté des ressources; et c) la nécessité de réduire les impacts environnementaux de la production et de la consommation.

Efficacité énergétique : Consommer une plus petite quantité d'énergie pour parvenir au même résultat.

Énergie renouvelable : Énergie provenant de ressources qui peuvent se renouveler naturellement, notamment le vent, le soleil, l'eau, la biomasse (matière végétale) et les sources géothermiques.

Fonds vert : Argent mis de côté pour financer des projets, des programmes, des politiques et d'autres activités prévus dans un plan d'action sur les changements climatiques ou dans d'autres engagements en cette matière.

Gaz à effet de serre (GES) : Gaz de l'atmosphère terrestre qui piègent le rayonnement solaire (la chaleur) qui autrement s'échapperait dans l'espace. Les principaux GES dans l'atmosphère terrestre sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote et l'ozone. Les GES ont des effets divers sur les changements climatiques; pour éviter la confusion, on les exprime donc parfois en quantités équivalentes en dioxyde de carbone.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : Créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le GIEC examine la littérature scientifique et technique et publie des rapports d'évaluation largement reconnus comme les sources les plus crédibles d'information sur les changements climatiques.

Infrastructure verte : Installation qui améliore la qualité de l'environnement et donne lieu à une économie plus durable à long terme. Par exemple, les usines de traitement des eaux usées, la production d'énergie faible en carbone et les systèmes améliorés de gestion des déchets.

Marché du carbone : *(Voir Système d'échange de droits d'émission).*

Mégatonne : Un million de tonnes.

Mode de transport alternatif : Modes de transport autres que les véhicules à occupant unique à moteur essence ou diesel (par exemple vélo, marche, covoiturage par fourgonnette, covoiturage, transport en commun).

Neutre en carbone : Une organisation est neutre en carbone lorsque ses installations et ses activités ne produisent aucune émission nette de CO₂. L'expression « aucune valeur nette » est utilisée parce qu'en pratique, le bilan neutre en carbone est généralement obtenu grâce à une combinaison de réduction d'émissions et de compensation en fixation de carbone.

Norme d'émissions : Niveau d'émissions qui, selon la loi ou une entente volontaire, ne peut pas être dépassé.

Normes pour le portefeuille d'énergie renouvelable (NPER) : Règlement qui exige l'augmentation de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, comme le vent, le soleil, la biomasse et les sources géothermiques.

Plafond d'émissions : Quantité maximale permise d'émissions de GES précisée pour une installation industrielle ou un secteur industriel.

Plafonnement et échange : *(Voir Système d'échange de droits d'émission).*

Puits de carbone : Caractéristique naturelle ou artificielle qui absorbe et stocke plus de carbone qu'elle n'en libère.

Quotas d'émission : Quantité de GES (principalement du dioxyde de carbone) qu'une entreprise est autorisée à émettre. Les quotas d'émission peuvent être échangés (achetés et vendus) dans le cadre d'un système d'échange de droits d'émission.

Réseau électrique intelligent : Réseau intelligent de distribution d'électricité qui rassemble automatiquement l'information (par exemple au sujet du comportement des fournisseurs et des consommateurs) et qui réagit en conséquence en vue d'améliorer l'efficacité, la fiabilité, l'économie et la durabilité de la production et de la distribution d'électricité.

Résilience : Mesure de la capacité durable des personnes, des biens, des infrastructures, des entreprises, des collectivités ou des ressources naturelles à résister et à se remettre des situations défavorables, comme les changements climatiques.

Secteur des technologies propres : Secteur de l'économie dans lequel les entreprises font de la recherche, du développement ou déploient des innovations technologiques visant à réduire les émissions qui proviennent de la production, de la transmission, du stockage et de la consommation d'énergie.

Séquestration de carbone : Réduction des émissions par le captage et le stockage à long terme des émissions de dioxyde de carbone qui pourraient autrement entrer dans l'atmosphère.

Système d'échange de droits d'émission : Méthode de réglementation des GES par laquelle la quantité totale des émissions de GES d'un secteur industriel particulier est fixée (plafonnée), le total des émissions autorisées étant divisé en un certain nombre de quotas d'émission pouvant être échangés (achetés et vendus) par les entreprises de ce secteur. Certains systèmes d'échange de droits d'émission prévoient aussi un marché d'échange de compensations carbone.

Tarification du carbone : Méthode de calcul du coût pour la société des effets négatifs des émissions de GES dans l'atmosphère. La tarification du carbone force les émetteurs ou ceux qui utilisent ses produits à payer pour les émissions de GES, ce qui encourage la réduction des émissions et favorise l'évolution des pratiques et des technologies à faibles émissions.

Tonne : 1000 kilogrammes (aussi appelée tonne métrique).

Unités en équivalent dioxyde de carbone (CO₂éq) : Quantité de GES produisant le même effet sur le climat qu'une quantité donnée (généralement une tonne) de dioxyde de carbone.

Véhicules électriques et hybrides : Les véhicules électriques désignent tout véhicule qui fonctionne partiellement ou entièrement avec un moteur électrique et qui doit être branché à une source d'alimentation électrique. Les véhicules hybrides désignent les véhicules qui comprennent un moteur électrique et un moteur à combustion interne. Certains véhicules hybrides n'ont pas besoin d'être branchés à une source d'alimentation électrique parce que l'électricité requise est produite par le moteur à combustion interne.

Vulnérabilité aux changements climatiques : Mesure dans laquelle les personnes et les biens des collectivités sont sensibles aux effets indésirables des changements climatiques ou incapables d'y résister.

Annexe D

Résumé des plans d'action sur le climat dans les provinces canadiennes

Fonds d'action pour le changement climatique	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	N.-B.
Plan d'action en place	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cible de 2020	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cible de 2030				☑	✓	✓				
Cible de 2050	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tarifcation du carbone	✓ ¹	✓ ²		✓ ³	☑ ⁴	✓ ⁵				
Programme de compensation*	✓ ^{**}	✓		☑	☑	✓				
Fonds vert pour le climat		✓	✓	☑	✓	✓				
Situation/cible/politique sur l'électricité renouvelable	✓93 %	✓	✓	☑98 %	✓	✓98 %	✓	✓		✓
Programmes d'efficacité énergétique	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Électrification des transports	✓			✓	✓	✓				
Engagement à l'élimination progressive du charbon	S.O.	✓		✓	Objectif atteint	S.O.	✓		S.O.	
Réglementation des émetteurs industriels	✓	✓	✓	☑						✓
Plan d'adaptation	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Engagement pour un gouvernement sans émissions de carbone	✓			☑	☑	☑				

☑ - Annonce récente ou point en suspens.

* Exclut ceux qui sont dans des provinces qui ne disposent pas d'un programme réglementé de compensation de la participation à un marché de compensations volontaires.

** Programme de compensation relatif au gouvernement de la C.-B. sans émissions de carbone.

- 1 C.-B. : Une taxe sur le carbone de 30 \$ par tonne d'équivalents CO₂ est appliquée (par exemple équivaut à environ 7 ¢ par litre d'essence).
- 2 Alb. : Actuellement, les gros émetteurs payent 15 \$ la tonne pour les émissions en plus de leur limite supérieure permise. Une redevance sur le carbone de 15 \$ la tonne est proposée pour tous les secteurs pour 2017, qui passera à 30 \$ en 2018.
- 3 Man. : Le Manitoba a annoncé qu'il élaborera un programme de plafonnement et d'échange pour les gros émetteurs (et qu'il se joindra à la Western Climate Initiative). Il demandera des conseils sur les différentes options de tarification du carbone.
- 4 Ont. : L'Ontario élabore un système de plafonnement et d'échange semblable à celui du Québec qu'il prévoit relier aux systèmes du Québec et de la Californie.
- 5 Qc : Le Québec a un système économique global de plafonnement et d'échange qui couvre 85 % de ses émissions. Ce système est lié à celui de la Californie. Par conséquent, les entités québécoises ont accès aux unités de carbone émises par la province et par la Californie (elles détiennent des enchères conjointes pour les permis).

Annexe E

Lectures complémentaires

Les questions soulevées dans ce guide peuvent être explorées dans les références suivantes :

Déclarations, résolutions et accords sur les changements climatiques

- [Accord de Paris adopté en vertu de la *Convention-cadre sur les changements climatiques des Nations Unies*](#), décembre 2015.

L'Accord de Paris a été signé par 195 pays, les engageant tous à renforcer la réponse mondiale à la menace des changements climatiques en maintenant l'élévation globale de la température bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels. En vertu de l'accord, les pays ont la responsabilité de prendre des mesures d'atténuation en réduisant les émissions de GES, et des mesures d'adaptation en renforçant les efforts qui contribueront à bâtir la résilience face aux changements climatiques.

- [Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et premiers ministres de l'est du Canada : résolution 39-1 concernant les changements climatiques](#), 31 août 2015.

Au cours de la 39^e conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada, il a été convenu d'établir une cible d'émissions, soit de diminuer la pollution par le carbone de 35 pour cent à 45 pour cent en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2030. Cette cible est destinée à positionner les provinces et les États pour atteindre un objectif à long terme de 75 pour cent à 85 pour cent des niveaux d'émissions de 2001 d'ici 2050.

- [Stratégie canadienne de l'énergie; premiers ministres du Canada](#), juillet 2015.

Les premiers ministres ont adopté la *Stratégie canadienne de l'énergie* dont l'objectif est de maintenir le plus haut niveau de garanties et de protections environnementales, ce qui comprend faire face aux changements climatiques, améliorer la résilience climatique et réduire les émissions de GES à l'échelle mondiale.

- [Déclaration des premiers ministres des provinces et des territoires du Canada; Sommet de Québec sur les changements climatiques](#), 14 avril 2015.

La déclaration reconnaît que le coût de l'inaction est supérieur au coût de l'action. Les premiers ministres se sont engagés à mettre en œuvre des programmes et des mesures pour s'adapter aux changements climatiques et pour aider à atténuer le réchauffement climatique en réduisant les émissions de GES.

Autres références

- Acadia Center. *L'efficacité énergétique moteur de la croissance économique au Canada, Cadre de modélisation macroéconomique et d'évaluation de l'incidence sur les recettes fiscales*.
- Conseil des académies canadiennes. *Le comité d'experts sur la consommation énergétique et les changements climatique. Solutions technologiques et politiques pour un système énergétique à faibles émissions au Canada*.
- Environnement Canada. *La science des changements climatiques*. 2015.
- Province du Nouveau-Brunswick. *Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques 2014–2020*. 2014.
- *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le cinquième Rapport d'évaluation. Résumé à l'intention des décideurs*. 2014.
- Énergie NB. *Plan intégré des ressources 2014*. 2014.
- Énergie NB. *Plan d'efficacité électrique 2014/15-2016/17*. 2014.